

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°256
2 décembre 2015

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Bureau national de la FSU du 30 novembre :

Le représentant Front Unique est intervenu pour que la FSU exige :

- la levée immédiate de l'état d'urgence

- le maintien des libertés démocratiques (droit de réunion, de manifestation,...)

Ce lundi 30 novembre se tenait le Bureau national de la FSU, première instance délibérative à se réunir depuis l'adoption à l'Assemblée nationale de la prolongation de l'état d'urgence. Voici l'intervention de notre représentant :

« Dès le 15 novembre, notre courant a publié et diffusé une tribune titrée « *Défense des libertés démocratiques ! Levée immédiate de l'état d'urgence* ». [Elle se trouve encore en page d'accueil de notre site (<http://www.frontunique.com/>) et nous y renvoyons nos lecteurs – Ndlr]. Dans celle-ci, par-delà l'horreur et la répulsion suscitées par les massacres revendiqués par l'EI, nous déterminions comment les puissances impérialistes, par leurs interventions répétées depuis 25 ans au Moyen Orient et en Afrique, portent une responsabilité essentielle dans le développement des groupes islamistes. Et que donc la FSU devait se prononcer pour l'arrêt immédiat des interventions militaires françaises, en particulier en Irak et en Syrie.

Mais nous évoquions aussi la mise en place de l'état d'urgence et ce qu'il signifiait.

Force est de constater que nous sommes placés dans une situation d'une gravité exceptionnelle. Hollande et Valls ont exploité la sidération née des massacres pour s'en prendre de manière déterminée et radicale aux libertés démocratiques en France.

Plus personne ne peut ignorer que tel est bien le but de l'instauration de l'état d'urgence dont la prolongation a été approuvée à une quasi-unanimité à l'Assemblée nationale, dans une union nationale allant du Front de gauche au Front national.

Le gouvernement a décidé de déroger désormais à la Convention européenne des droits de l'homme pour se prémunir de tout recours éventuel contre son arbitraire.

Avec cet état d'urgence, le gouvernement peut, hors contrôle du pouvoir judiciaire, interdire réunions, manifestations, diffusions de tracts, dissoudre des associations pour « mise en cause de l'ordre public ». Il peut aussi procéder, à toute heure du jour et de la nuit, à des perquisitions administratives et à des assignations à résidence totalement arbitraires. On a vu que les assignés de ces derniers jours étaient des militants écologistes.

Hier à Paris, Place de la République, les policiers ont piégé des manifestants, les ont gazés avec des lacrymogènes et ont procédé à une rafle : plus de 300 manifestants ont été arrêtés dont 174 placés en garde à vue. Parmi eux, non pas de dangereux terroristes, mais des travailleurs, des jeunes, des syndicalistes et des enseignants dont certains n'ont pas pu retrouver

leurs élèves ce matin. Des syndicats enseignants ont publié des communiqués de presse pour exiger leur libération. Les enseignants d'un lycée se sont mis en grève. Et ces manifestants risquent de lourdes peines pour avoir voulu exercer un droit élémentaire

Il ne s'agit nullement de bavures mais de l'application de l'état d'urgence voulu et assumé par le gouvernement Hollande-Valls-Cazeneuve-Taubira. Il faut noter que Cazeneuve a donné des consignes d'« extrême fermeté » aux policiers dans la répression des manifestants. « Extrême fermeté », ce sont les mêmes consignes données il y a un an et qui avait conduit au meurtre de Rémi Fraisse.

Alors la responsabilité de notre fédération n'est pas de « débattre de la bonne durée » de l'état d'urgence ou « d'en assurer le contrôle ».

La responsabilité de notre fédération est d'exiger la levée immédiate de l'état d'urgence pour préserver les libertés démocratiques. »

Motion soumise au vote par Front Unique :

Le BDFN de la FSU, réuni le 30 novembre 2015 exige :

- la libération immédiate de tous les manifestants arrêtés le 29 novembre et la levée de toute poursuite contre eux !

- la levée immédiate de l'état d'urgence pour préserver les libertés démocratiques !

La direction de notre fédération s'adresse à toutes les organisations se réclamant de la classe ouvrière et de la défense des libertés publiques, afin de constituer l'unité pour obtenir satisfaction sur ces exigences.

Pour : 4 / Contre : 17 / Abstention : 2 / Refus de vote : 8

Remarque : Les dirigeants Unité Action de la FSU, du Snes, du Snuipp, ont tous voté contre la motion. Pour eux, le soutien inconditionnel qu'ils apportent au gouvernement justifie de renoncer aux libertés démocratiques. Les dirigeants de l'Ecole Emancipée, dont certains étaient embarrassés par les assauts du gouvernement contre ces libertés, se sont réfugiés dans le « refus de vote ». Qui ne dit mot ...

Seuls ont voté pour, les représentants de Front Unique (1), d'Emancipation (2) et d'URIS (1).

Dernière minute : Le SNAC-FSU (syndicat des personnels des services culturels), réuni en bureau national le 26 novembre, « **réclame l'arrêt immédiat de l'état d'urgence** ».